



## *Accueil de l'étranger - Asile immigration*

Le 15 octobre 2008

- **Dernière minute : Hortefeux débouté !**
- **Appel à mobilisation "Des ponts, pas des murs"**

- **Dernière minute : Hortefeux débouté !**

**Première victoire pour la Cimade, association d'aide aux étrangers. Le ministre de l'Immigration et de l'Identité nationale voulait réduire son pouvoir dans les centres de rétention. Raté.**

Source : <http://www.liberation.fr/societe/0101124285-hortefeux-deboute>

Mercredi 15 octobre.

Article de Caroline Corrollier

Et toc pour Brice Hortefeux. Le ministre de l'Immigration voulait faire taire la Cimade (service oecuménique d'entraide) en la chassant des centres de rétention administrative (CRA) où elle est la seule association autorisée à entrer pour assister les étrangers en instance d'expulsion. Or, le tribunal administratif de Paris lui a infligé ce mardi matin un sacré camouflet.

Selon nos informations, les juges ont suspendu l'appel d'offres lancé par Hortefeux le 22 août, et qui modifiait les conditions d'intervention des associations dans les CRA. Lundi, Sandra Glay-Caille, avocate spécialisée en droit des marchés publics, a déposé au nom de plusieurs associations (1) un référé contre cet appel d'offres. «Il est plein d'irrégularités très techniques en droit des marchés publics», explique Serge Slama, maître de conférence en droit public.

Principale irrégularité: l'interdiction des groupements d'associations. Jusque-là, cette tâche d'assistance juridique des étrangers était confiée à un seul intervenant, la Cimade, sur l'ensemble du territoire. Afin de briser toute contestation, le ministère de l'Immigration a décidé que cette mission serait confiée à l'avenir à une multitude d'intervenants. D'où une division de la France en huit lots, et l'interdiction, pour deux associations, d'intervenir dans le même centre de rétention. Problème: «l'appel d'offres l'interdit, alors que la loi l'autorise», affirme Serge Slama.

Autre irrégularité: la contradiction entre le texte du décret «portant modification du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile en matière de rétention administrative» et celui de l'appel d'offres consécutif. Le premier prévoit un accompagnement juridique des étrangers afin de leur permettre un accès effectif au droit, le second prévoit une simple permanence d'information.

Les associations plaignantes et leurs avocats étaient sûrs de leurs arguments. Mais ils ne s'attendaient pas à une réaction aussi rapide de la justice. La magistrate a rendu sa décision dès ce mardi matin. «L'ordonnance constate qu'il y a lieu à suspendre le marché en attendant le jugement au fond», explique Serge Slama. Ce jugement devrait intervenir d'ici une dizaine

de jours après une audience publique. L'avocat des associations a bon espoir que la justice lui donne raison. «On est optimistes, on a des arguments très sérieux», explique-t-il. Lesquels ? Il ne veut pas en dire plus. «Si le ministère connaissait nos arguments, il pourrait publier un avis modificatif pour changer les conditions du marché.»

(1) : Ligue des droits de l'homme, Groupe d'information et de soutien des immigrés (Gisti), Avocats pour la défense des droits des étrangers, Syndicat des avocats de France.

### ➤ Appel à mobilisation "**Des ponts, pas des murs**"

La mobilisation "Des ponts, pas des murs", appelée par plus de 250 organisations des sociétés civiles du Sud et du Nord, donnera lieu à :

- **la deuxième Conférence non-gouvernementale euro-africaine sur les migrations**, le vendredi 17 octobre, à l'espace des Congrès de Montreuil. Plusieurs centaines de personnes sont attendues. Stéphane Hessel (co-rédacteur de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme sous la direction de René Casin en 1948, ambassadeur de France honoraire), Aminata Traoré (ancienne ministre de la Culture du Mali), Miguel Benasayag (philosophe), Bruno Tardieu (délégué national ATD Quart Monde France), Madjiguène Cissé (Réseau des femmes africaines pour le développement), Gustave Massiah (CRID), sont parmi les personnalités qui participeront à cette rencontre. De nombreuses organisations européennes et africaines seront présentes.

**Les places sont limitées, inscrivez-vous vite : [www.despontspasdesmurs.org](http://www.despontspasdesmurs.org)**

- **Une marche festive suivie d'un grand concert le samedi 18 octobre à Paris.** Le départ est prévu place de la Bastille à 13h30. Il faut que nous soyons plusieurs dizaines de milliers, autour du slogan "**Des ponts, pas des murs**".

Il est temps de réagir et de manifester pour une autre politique de l'immigration et nous avons besoin de vous !